

La Rénovation

IX

Le Libéralisme Doctrinal

I

L'ensemble des doctrines préconisées par le naturalisme, le rationalisme, le protestantisme et le libéralisme catholique forme ce que l'on appelle le Libéralisme doctrinal ou le Libéralisme tout court. Ce libéralisme peut être divisé en libéralisme théorique et libéralisme pratique. Il y a ceux qui prêchent la doctrine et ceux qui la pratiquent sans la prêcher, sans vouloir même l'admettre. C'est une des mille et une habiletés dont se servent souvent ces fauteurs de doctrines erronées afin de mieux faire passer leur marchandise.

Les quatre écoles ci-dessus nommées sont quatre foyers ardents de libéralisme, quatre centres générateurs et organisateurs où les libéraux vont puiser leurs inspirations, leurs principes, leur règle de conduite. C'est un vaste arsenal où se fabriquent les munitions dont l'athéisme, la libre-pensée, l'impiété ont besoin pour armer leurs soldats, les lancer à l'assaut du catholicisme et accomplir leur œuvre de destruction dans l'ordre religieux et social.

L'étude des principes professés par ces diverses écoles établit qu'il y a différents degrés dans le libéralisme. On est libéral plus ou moins parfait. Ainsi, les naturalistes sont des libéraux absolus, des radicaux. C'est la doctrine de ceux qui, par passion ou par logique, vont jusqu'au bout. Les rationalistes sont des libéraux à un degré moindre. Leur champ se borne aux limites de la raison humaine.

Enfin les partisans de l'école protestante comme le catholico-libéral sont des libéraux qui, par bon sens ou par timidité, s'arrêtent à mi-chemin.

En un mot, le naturalisme engendre le rationalisme qui, à son tour, engendre le protestantisme et le libéralisme catholique.

En pratique, ces quatre systèmes se confondent en un seul, et, ensemble, dégradé par degré, sous le souffle inspirateur des loges maçonniques, travaillent à l'exclusion complète de la loi de Dieu des affaires publiques, à l'intronisation suprême de la raison humaine au lieu et place du magistère de l'Eglise dans ces mêmes affaires. En résumé, dit Don Sarda, il résulte de ce système la négation sociale de Jésus-Christ et le règne de la raison pure ; pour parler encore plus brièvement : le naturalisme en politique, ou, en termes plus clairs, l'athéisme officiel.

Tout est là : négation sociale du Christ et règne de la raison pure ! C'est le but suprême de la franc-maçonnerie et, pour atteindre plus sûrement cette fin, elle a mis le libéralisme à contribution, à son service.

Nous avons là l'explication de cette guerre à mort qui existe entre l'Eglise du Christ et l'église de Satan. Dans cette lutte, il n'y a pas de milieu, pas de faux-fuyants, pas de compromissions : il faut être, ou pour Satan, ou pour le Christ qui a dit : "Celui qui n'est pas avec moi est contre moi."

Ecoutons l'enseignement de l'auguste Vicaire du Christ contenu dans l'encyclique *Libertas* :

"Et, en effet, ce que sont les partisans du *naturalisme* et du *rationalisme* en philosophie, ces fauteurs du *libéralisme* le sont dans l'ordre moral et civil, puisqu'ils introduisent dans les mœurs et la pratique de la vie les principes posés par les partisans du *naturalisme*.—Or, le principe de tout rationalisme, c'est la domination souveraine de la raison humaine qui, refusant l'obéissance due à la raison divine et éternelle, et prétendant ne relever que d'elle-même, ne se reconnaît qu'elle seule pour principe suprême, source et juge de la vérité. Telle est la prétention des sectateurs du *libéralisme* dont Nous avons parlé ; selon eux, il n'y a, dans la pratique de la vie, aucune puissance divine à laquelle on soit tenu d'obéir, mais chacun est à soi-même sa propre loi. De là procède cette morale que l'on appelle *indépendante*, et qui, sous l'apparence de la liberté, détournant la volonté de l'observation des divins préceptes, conduit l'homme à une licence illimitée.

Ce qui en résulte finalement, surtout dans les sociétés humaines, il est facile de le voir. Car, une fois cette conviction fixée dans l'esprit, que personne n'a d'autorité sur l'homme, la conséquence est que la cause efficiente de la communauté civile et de la société doit être cherchée, non pas dans un principe extérieur ou supérieur à l'homme, mais dans la libre volonté de chacun, et que la puissance publique émane de la multitude comme de sa source première : on outre, ce que la raison individuelle est pour l'individu, à savoir la seule loi qui règle la vie privée, la raison collective doit l'être pour la collectivité dans l'ordre des affaires publiques ; de là, la puissance appartenant au nombre, et les majorités créant seules le droit et le devoir.

Mais l'opposition de tout cela avec la raison ressort assez de ce qui a été dit. En effet, vouloir qu'il n'y ait aucun lien entre l'homme ou la société civile et Dieu créateur, et, par conséquent, suprême législateur de toutes choses, répugne absolument à la nature, et non seulement à la nature de l'homme, mais à celle de tout être créé ; car tout effet est nécessairement uni par quelque lien à la cause d'où il procède ; et il convient à toute nature et il appartient à la perfection de chacune qu'elle reste au lieu et au rang que lui assigne l'ordre naturel, c'est-à-dire que l'être inférieur se soumette et obéisse à celui qui lui est supérieur."

Léon XIII démontre comme suit que cette doctrine conduit au *socialisme* :

" Mais, de plus, une pareille doctrine apporte le plus grand dommage tant à l'individu qu'à la société. Et en réalité, si l'on fait dépendre du jugement de la seule et unique raison humaine le bien et le mal, on supprime la différence propre entre le bien et le mal ; le honteux et l'honnête ne diffèrent plus en réalité, mais seulement dans l'opinion et le jugement de chacun : ce qui plaît sera permis ; dès que l'on admet une semblable doctrine morale, qui ne suffit pas à réprimer ou apaiser les mouvements désordonnés de l'âme, on ouvre l'accès à toutes les corruptions de la vie. Dans les affaires publiques, le pouvoir de commander se sépare du principe vrai et naturel auquel il emprunte toute sa puissance pour procurer le bien commun ; la loi qui détermine ce qu'il faut faire et éviter est abandonnée aux caprices de la multitude plus nombreuse, ce qui est préparer la voie à la domination tyrannique. Dès que l'on répudie le pouvoir de Dieu sur l'homme et sur la société humaine, il est naturel que la société n'ait plus de religion, et tout ce qui touche à la religion devient dès lors l'objet de la plus complète indifférence. Armée pareillement de l'idée de sa souveraineté, la multitude se laissera facilement aller à la sédition et aux troubles, et, le frein du devoir et de la conscience n'existant plus, il ne reste plus rien que la force, la force qui est bien faible, à elle seule, pour contenir les passions populaires. Nous en avons la preuve dans ces luttes presque quotidiennes engagées entre les *socialistes* et autres sectes séditionnaires qui travaillent depuis si longtemps à bouleverser l'État jusque dans ses fondements. Qu'on juge donc et qu'on prononce, pour peu qu'on ait le juste sens des choses, si de telles doctrines profitent à la liberté vraie et digne de l'homme, ou si elles n'en sont pas plutôt le renversement et la destruction complète."

Causes qui créent divers degrés de libéralisme :

" Sans doute, de telles opinions effrayent par leur énormité même et leur opposition manifeste avec la vérité, comme aussi l'immensité des maux dont nous avons vu qu'elles sont la cause empêche les partisans du libéralisme d'y donner tous leur adhésion. Contraints même par la force de la vérité, nombre d'entre eux n'hésitent pas à reconnaître, ils le professent même spontanément, qu'en s'abandonnant à de tels excès, au mépris de la vérité et de la justice, la liberté se vicie et dégénère ouvertement

en licence : il faut donc qu'elle soit dirigée, gouvernée par la droite raison, et, ce qui est la conséquence, qu'elle soit soumise au droit naturel et à la loi divine et éternelle. Mais là ils croient devoir s'arrêter, et ils n'admettent pas que l'homme libre doive se soumettre aux lois qu'il plairait à Dieu de nous imposer par une autre voie que la raison naturelle.

“ Mais en cela ils sont absolument en désaccord avec eux-mêmes. Car s'il faut, comme ils en conviennent eux-mêmes (et qui pourrait raisonnablement n'en pas convenir ?), s'il faut obéir à la volonté de Dieu législateur, puisque l'homme tout entier dépend de Dieu et doit tendre vers Dieu, il en résulte que nul ne peut mettre des bornes ou des conditions à son autorité législative, sans se mettre en opposition avec l'obéissance due à Dieu. Bien plus, si la raison humaine s'arroge assez de prétention pour vouloir déterminer quels sont les droits de Dieu et ses devoirs à elle, le respect des lois divines aura chez elle plus d'apparence que de réalité ; et son jugement vaudra plus que l'autorité et la providence divine.

Il est donc nécessaire que la règle de notre vie soit par nous constamment et religieusement empruntée, non seulement à la loi éternelle, mais à l'ensemble et au détail de toutes les lois que Dieu, dans son infinie sagesse, dans son infinie puissance, et par les moyens qui lui ont plu, a voulu nous transmettre, et que nous pouvons connaître avec assurance par des marques évidentes et qui ne laissent aucune place au doute. Et cela d'autant mieux que ces sortes de lois, ayant le même principe, le même auteur que la loi éternelle, ne peuvent nécessairement que s'harmoniser avec la raison et perfectionner le droit naturel ; d'ailleurs, nous y trouvons renfermé le magistère de Dieu lui-même, qui, pour empêcher notre intelligence et notre volonté de tomber dans l'erreur, les conduit l'une et l'autre et les guide par la plus bienveillante des directions. Laissons donc saintement et inviolablement réuni ce qui ne peut, ne doit être séparé, et qu'en toutes choses, selon que l'ordonne la raison naturelle elle-même, Dieu nous trouve soumis et obéissants à ses lois.

“ D'autres vont un peu moins loin, mais sans être plus conséquents avec eux-mêmes : selon eux, les lois divines doivent régler la vie et la conduite des particuliers, mais non celle des Etats ; il est permis dans les choses publiques de s'écarter des ordres de Dieu et de légiférer sans en tenir aucun compte ; d'où naît cette conséquence pernicieuse de la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Mais l'absurdité de ces opinions se comprend sans peine. Il faut, la nature même le crie, il faut que la société donne aux citoyens les moyens et les facilités de passer leur vie selon l'honnêteté, c'est-à-dire selon les lois de Dieu, puisque Dieu est le principe de toute honnêteté et de toute justice : il répugnerait donc absolument que l'Etat pût se désintéresser de ces mêmes lois, ou même aller contre elles en quoi que ce soit.

De plus ceux qui gouvernent les peuples doivent certainement à la chose publique de lui procurer, par la sagesse de leurs lois, non seulement les avantages et les biens du dehors, mais aussi et surtout les biens de l'âme. Or, pour accroître ces biens,

on ne saurait rien imaginer de plus efficace que ces lois dont Dieu est l'auteur ; et c'est pour cela que ceux qui veulent, dans le gouvernement des Etats, ne tenir aucun compte des lois divines, détournent vraiment la puissance politique de son institution et de l'ordre prescrit par la nature. Mais une remarque plus importante, et que Nous avons Nous-même rappelée plus d'une fois ailleurs, c'est que le pouvoir civil et le pouvoir sacré, bien que n'ayant pas le même but et ne marchant pas par les mêmes chemins, doivent pourtant, dans l'accomplissement de leurs fonctions, se rencontrer quelquefois l'un et l'autre. Tous deux, en effet, exercent leur autorité sur les mêmes sujets, et, plus d'une fois, sur les mêmes objets, quoique à des points de vue différents. Le conflit, dans cette occurrence, serait absurde et répugnerait ouvertement à l'infinie sagesse des conseils divins : il faut donc nécessairement qu'il y ait un moyen, un procédé pour faire disparaître les causes de contestations et de luttes, et établir l'accord dans la pratique. Et cet accord, ce n'est pas sans raison qu'on l'a comparé à l'union qui existe entre l'âme et le corps, et cela au plus grand avantage des deux conjoints, car la séparation est particulièrement funeste au corps, puisqu'elle le prive de la vie."

MARC-ANTOINE.

LA FORME CHRÉTIENNE

— DE —

L'ASSURANCE POPULAIRE

ESSAI SUR LA MUTUALITÉ

VII

UNE ASSOCIATION DE MUTUALITÉ CATHOLIQUE ET
FRANÇAISE.

(Suite et fin)

Une attitude aussi vaillante ne pouvait manquer d'attirer à L'Union Franco-Canadienne les sympathies non équivoques des chefs ecclésiastiques et des laïques bien pensants. C'est ce qui arrive effectivement. En même temps que nombre de laïques compétents, hommes d'œuvres, publicistes, se donnaient la main

pour l'encourager dans ses patriotiques efforts, tous Nos Seigneurs les archevêques et évêques du Canada français, au nombre de douze, s'accordaient unanimement pour donner à L'Union Franco-Canadienne leur approbation entière et leurs insignes encouragements. C'est là un honneur et une distinction que nulle autre association de mutualité catholique et française n'avait encore obtenus.

L'Ordinaire de l'archidiocèse de Montréal, S. G. Mgr. Paul Bruchési, a donné l'exemple. En acceptant la position de Président d'honneur et de Haut Protecteur de L'Union Franco-Canadienne, il écrivait aux directeurs, entre autres choses :

“ Vous dites que le but de votre Société, c'est de promouvoir les intérêts religieux et sociaux de la race canadienne-française ; ce dessein est trop noble pour ne pas mériter mon entière approbation et tout mon encouragement.

“ Vous déclarez aussi votre intention de marcher toujours sous l'égide de l'Eglise catholique et de suivre fidèlement les conseils qui vous viendront de la part de l'autorité ecclésiastique ; dans ces bonnes résolutions, je me plais à voir un gage de prospérité pour L'Union Franco-Canadienne.”

De son côté, le vénérable évêque de St-Hyacinthe, Mgr. L. Z. Moreau, écrivait au Secrétaire Général de L'Union Franco-Canadienne :

“ Je désire beaucoup le succès et la prospérité de L'Union Franco-Canadienne, parce qu'elle est religieuse et nationale, et qu'elle me paraît basée sur des règles prudentes, consciencieuses et sages, ce que n'ont pas l'avantage de posséder ces sociétés sans religion qui viennent des Etats-Unis et d'Ontario, et qui inondent malheureusement notre province de Québec. Je déplore beaucoup, pour ma part, cet engouement de nos compatriotes à s'affilier à des sociétés étrangères, dont ils ne connaissent pas l'orientation, les tendances, ni le fonctionnement. Aussi, sont-ils grandement exposés à subir, plus tard, un mécompte et des pertes bien regrettables. Ils ne manquent pourtant pas, à cet égard, d'avis désintéressés et salutaires.”

Mgr. M. T. Labrecque, évêque de Chicoutimi, s'exprime comme suit :

“ Il est certain que, dans notre siècle, le peuple désire protéger et promouvoir ses intérêts, par les associations de toutes sortes. C'est son droit naturel, comme c'est le devoir des pasteurs de le diriger, en cela comme en tout le reste. Le Souverain Pontife recommande aux évêques de détourner, avec zèle et prudence, les catholiques des associations neutres, parce qu'il les considère comme trop souvent *suspectes et dangereuses*, et de les engager, en même temps, à s'affilier aux associations franchement catholiques.

“ Mais je considère que les évêques, pour s'acquitter de ce devoir avec prudence et charité, doivent s'assurer si les sociétés

qu'ils encouragent et recommandent offrent des garanties sérieuses, non seulement pour les intérêts spirituels des fidèles dont ils ont la garde, mais encore pour leurs intérêts purement temporels.

"Voilà, dans mon humble opinion, les garanties que trouveront dans L'Union Franco-Canadienne les catholiques qui désirent s'y affilier.

"*Au point de vue financier*, des hommes d'affaires sérieux et d'une compétence incontestable, après avoir soigneusement étudié le système suivi dans votre société de bienfaisance à taux fixes, peuvent assurer consciencieusement qu'il offre toutes les meilleures garanties.

"*Au point de vue moral*, L'Union Franco-Canadienne, étant une association à la fois catholique et nationale, me paraît réaliser toutes les conditions demandées par le Souverain Pontife pour qu'une société soit digne de l'encouragement des catholiques."

Enfin, le vénéré métropolitain de l'ouest français, S. G. Mgr. Langevin, archevêque de St Bonifce, écrivait au vice-président de L'Union Franco-Canadienne :

"Cette Société, je n'en doute pas, est appelée à rendre de grands services et la meilleure preuve en est que vous ne craignez pas la lumière ; vous la cherchez, au contraire, pour rester toujours unis dans un même esprit de Foi et de Charité avec vos premiers Pasteurs. C'est pour vous un gage assuré de succès, et je vous félicite d'avoir si bien compris qu'une œuvre canadienne-française devait être, pour réussir, une œuvre essentiellement catholique."

Dans ces quatre citations se trouvent parfaitement résumées les notes principales qui distinguent L'Union Franco-Canadienne : 1o promouvoir les intérêts religieux et sociaux de la race canadienne-française, en marchant toujours sous l'égide et l'autorité de l'Eglise catholique (Mgr Bruchési) ; 2o. enlever aux organisations neutres et sectaires, du dehors, le patronage exclusif ou principal de nos coreligionnaires et compatriotes (Mgr. Moreau) ; 3o, répondre aux vœux formels exprimés par le Souverain Pontife et créer une association honnête, irréprochable, ouvrant ses rangs aux prolétaires, à côté des sectes et sociétés louches ou mauvaises (Mgr. Labrecque) ; 4o, enfin, opérer au grand jour, sur le terrain essentiellement catholique et français (Mgr. Langevin).

L'Union Franco-Canadienne se présente donc comme le véritable terrain d'action sociale, pour organiser la résistance contre les mauvais courants économiques ; pour remplir la tâche de secourir les misères populaires, en leur assurant les secours de la mutualité, selon l'esprit de solidarité recommandé par l'Évangile ; la tâche d'éclairer les masses, pour les préserver de la contagion de la propagande maçonnique, et leur garantir le bénéfice des bonnes institutions catholiques, afin de les mettre à l'abri de...

tentation de s'enrôler dans les mauvaises. C'est de cette tâche que le Pape Léon XIII dit aux évêques du monde entier, dans l'Encyclique *Humanum Genus* :

" Pour l'accomplir, Vous aurez avant tout l'aide et la collaboration de Votre clergé, si Vous donnez tous Vos soins à le bien former et à le maintenir dans la perfection de la discipline ecclésiastique et dans la science des saintes lettres.

" Toutefois, une cause si belle et d'une si haute importance appelle encore à son secours le dévouement intelligent des laïques qui unissent les bonnes mœurs et l'instruction à l'amour de la religion et de la patrie. Mettez en commun, Vénérables Frères, les forces de ces deux Ordres, et donnez tous vos soins à ce que les hommes connaissent à fond l'Eglise catholique et l'aiment de tout leur cœur. Car, plus cette connaissance et cet amour grandiront dans les âmes, plus on prendra en dégoût les Sociétés secrètes, plus on sera empressé de les fuir."

A propos du concours des prêtres à cette tâche sociale si importante, Léon XIII dit encore, dans la même Encyclique :

" Ceux qui ont charge de préparer les jeunes gens à recevoir les sacrements comme il faut, agiraient sagement s'ils amenaient chacun d'eux à prendre la ferme résolution de ne s'agréger à aucune Société à l'insu de leurs parents, ou sans avoir consulté leur curé ou leur confesseur."

Le concours des prêtres et des laïques, selon les vœux exprimés par le Pape, pour vulgariser les saines doctrines de la mutualité catholique dans le peuple, à l'encontre des doctrines fausses de la franc-maçonnerie ; pour donner son entier épanouissement à cette institution salubre, appelée à fournir, pour une bonne part du moins, le remède aux malaises économiques dont souffre la société ; voilà précisément ce qu'a toujours recherché L'Union Franco-Canadienne, depuis le moment de sa fondation.

Autant que les circonstances l'ont permis, elle l'a déjà mis en pratique, ce concours ; et elle semble disposée à le faire de plus en plus, dans la mesure du possible. Puissent les directions du Saint Père, aussi filialement suivies, lui être un gage de succès ! Puissent-elles lui permettre d'accomplir, dans toute sa plénitude, la somme de bien économique et social, d'obtenir les résultats heureux, au point de vue du patriotisme et de la foi, auxquels le caractère bien distinct qu'elle s'est donné, entre toutes les associations rivales, de la mutualité catholique ou maçonnique, semble prédestiner, mieux que nulle autre, L'Union Franco-Canadienne !

(Présenté à la Société d'Economie Sociale de Montréal, à sa session du printemps, 1898.)

JEAN DUTAILLIS.

Les églises d'Orient et l'union

ÉTAT ACTUEL

IV

Comme chez les Chaldéens, les Syriens, les Coptes, les Abyssiniens et les Arméniens, il y a chez les Grecs, les Gréco-Melchites, les Gréco-Roumains et les Gréco-Slaves, un certain nombre de membres qui, redevenus catholiques, continuent de suivre leur liturgie et leur discipline spéciale. Il en est très peu de rite grec pur, c'est-à-dire célébrant exclusivement en grec l'ancien office de Byzance. Les catholiques gréco-melchites, dont la langue liturgique est le grec et l'arabe, sont au moins 130,000 placés sous la juridiction d'un patriarche d'Antioche, d'Alexandrie et de Jérusalem, qui réside à Damas. Au cours de ce siècle, leur nombre a septuplé, grâce en partie au zèle des missionnaires occidentaux et à l'établissement de nombreuses écoles, que le manque de ressources seul empêche de multiplier en proportion des besoins, en Syrie et en Egypte (1).

Très restreint est le nombre des catholiques de rite gréco-slave, dans les Balkans, en Serbie, en Bulgarie, au Monténégro. Tout aussi rares sont les uniates roumains, sauf dans la Transylvanie, où ils forment, sous le gouvernement de l'Autriche-Hongrie, quatre diocèses comprenant 1,300,000 fidèles.

Quant au peuple bulgare, un mouvement presque général semblait, il y a trente-huit ans, devoir l'entraîner vers l'Eglise romaine. Malheureusement, il s'inspirait de ses intérêts politiques beaucoup plus que de ses intérêts religieux. Il cherchait à secouer le joug du patriarche et des évêques de Constantinople. Ce que la politique inspirait, la politique l'empêcha. Grâce aux manœuvres de la Russie, à l'insintelligence de la Turquie, et à l'insouciance des représentants de la France, le mouvement vers l'union tourna court (2). Les Bulgares, s'arrêtant à égale distance de Rome et de Constantinople, se déclarèrent indépendants de leur ancien patriarche, et bravèrent ses anathèmes. De 60,000 le nombre des uniates bulgares était tombé à 5,000. A la fin de 1892, ils étaient à peu près 33,000, presque tous compris dans la Macédoine et la Thrace, encore soumises à la Turquie. En 1895, nouveau recul : les missions catholiques n'en comptaient plus que 15,000, dont un très petit nombre hors de la Thrace et de la Macédoine.

(1) Lettre de R. P. Rouleau, supérieur de la Mission de la Compagnie de Jésus en Syrie, *Revue de l'Orient chrétien*, 15 décembre 1897 et 1er janvier 1898.

(2) Voir *la Bulgarie chrétienne*, par le baron d'Avril, dans le supplément trimestriel de la *Revue de l'Orient chrétien*, livraison de 1897. A consulter aussi les études parues l'année précédente sur *la Serbie chrétienne*.

Le plus fort contingent de catholiques uniates est formé par les Ruthènes qui ont gardé le rite gréco-slave. 150,000, semble-t-il, vivent encore dans l'empire russe, bien que les recensements officiels n'en fassent pas mention. Environ 3,500,000 Ruthènes se trouvent sous la domination de l'Autriche, concentrés surtout dans la Galicie et la partie nord-est de la Hongrie.

En définitive, le nombre total des catholiques de rite oriental ne dépasse pas 6,000,000. Dans l'Orient proprement dit, c'est-à-dire la Turquie, l'Égypte et la Perse, ils sont à peine 600,000.

Heureusement, surtout dans l'Europe orientale, à côté des catholiques mixtes, se trouvent en plus grand nombre des catholiques de rite latin. Si la Turquie d'Asie n'en compte pas plus de 40,000, la Pologne latine en renferme au moins 4,500,000 ; la Russie d'Europe, 2,980,000, la Russie d'Asie 50,000. Fait caractéristique, qui montre une particulière inclination du peuple roumain vers notre Eglise : des 630,000 catholiques latins que comptent les Balkans et l'archipel, 114,000 sont Roumains. Nous rangeons parmi les catholiques de rite latin, ceux qui, comme les 26,000 Monténégrins soumis à l'autorité de l'archevêque d'Antivari, ont obtenu le privilège de célébrer l'office romain en slavon.

V

Quand toutes ces communautés qui comptent tant d'âmes sincères se réconcilieront-elles enfin avec l'Eglise romaine ? Il n'est pas de vrai chrétien qui ne souhaite ardemment cette union. Quelques-uns espèrent avec le grand évêque croate, Mgr Strossmayer, que leur rêve d'aujourd'hui se réalisera bientôt (1). Nous avons aussi la confiance que toutes les brebis du Christ finiront par se réunir sous la houlette de Pierre ; mais ce résultat nous paraît encore bien éloigné. Quoi qu'il en soit, quand l'union aboutira, le nom de Léon XIII sera inscrit sur la liste des papes qui en auront préparé le triomphe. S'il n'a pas la joie de voir le retour des Orientaux à l'unité, comme Grégoire X au concile de Lyon (1275) et Eugène IV au concile de Florence (1439), sa tentative aura peut-être des résultats plus durables.

Ce fut la peur du musulman, bien plus que le souci de la vérité religieuse, qui rapprocha l'Orient chrétien de l'Occident. Aujourd'hui, les peuples chrétiens se voient menacés du dehors et du dedans. C'est la barbarie, l'islamisme, qui s'en prend aux chrétiens englobées dans son empire, tandis que le matérialisme s'attaque aux principes qui font la force et la sûreté des États. Plus que jamais, par conséquent, l'union est nécessaire pour maintenir en Europe la civilisation chrétienne, et en faire jouir cette Asie, qui s'éveille si vivement, après un long sommeil, à une vie intellectuelle, confinée, malheureusement, dans le seul progrès matériel.

Les obstacles à l'union ne paraissent insurmontables que parce qu'on ne prend pas la peine de les considérer de sang-froid, et de s'essayer loyalement à les écarter. Dans leur retour à l'unité, il n'y a, pour les communautés orientales, absolument rien dont

(1) Mandement de Carême 1891.

elles puissent être humiliées. On comprend que les Anglicans hésitent à se rallier en bloc à l'Église romaine. En acceptant les conditions qui leur sont faites, ils conviendraient que leurs ministres, dépouillés de tout caractère sacerdotal, n'offrent qu'un simulacre de sacrifice et n'administrent que des ombres de sacrements.

Jamais, au contraire, la validité des ordinations transmises dans les chrétientés dissidentes ou orthodoxes d'Orient n'a été contestée. Avec les pouvoirs conférés en vertu de l'ordination, les papes respectent les rites, la langue liturgique, la discipline et les usages religieux, qui s'appuient sur une constante et vieille tradition. Pour ne parler que du Souverain Pontife actuel, nul n'aura de doute sur ses intentions, s'il a lu ses lettres aux Orientaux, entre autres l'encyclique *Orientalium dignitas* du 30 novembre 1894.

Il est un de ceux qui, avec Benoît XIV, ont le mieux compris la situation des Églises orientales, leurs aspirations et leurs exigences. Il sait qu'elles sont formées de peuples et de races, pour qui la religion et la nationalité sont étroitement unies, inséparables. Il sait aussi que les chrétiens de ces régions sont surtout attachés à la liturgie, aux rites, aux vieux usages disciplinaires, qui depuis longtemps ont donné à chaque famille religieuse sa distinction propre, sa physionomie à part. C'est la barrière physique et morale, qui les a défendus mieux qu'un rempart de fleuves, de montagnes, mieux que le glaive, contre les innombrables envahisseurs de leur sol, qui leur a conservé, en un mot, à défaut de l'indépendance, le nom de la race et de la nationalité dont ils sont fiers.

VI

Si l'esprit large et conciliant de Léon XIII a si bien compris les désirs de nos frères séparés, en ce qu'ils peuvent avoir de légitime, on avait le droit d'espérer que ses concessions exciteraient, en Orient, sinon un mouvement général d'union, au moins une tentative de rapprochement. Il faut bien le dire, l'attente des optimistes a été déçue. Heureusement, aussi, celle des pessimistes ne s'est pas mieux réalisée. L'encyclique *Præclara* adressée aux Orientaux séparés de Rome ne les a sans doute pas ramenés en masse à l'unité ; elle n'a pourtant pas excité, chez eux, un écho moins sympathique et moins large — que la lettre *Amantissima voluntatis*, chez les Anglais. D'assez nombreux journaux, soit orthodoxes, soit indépendants, ont rendu hommage à la noble tentative de Léon XIII, en Turquie, en Grèce, et en Russie. "Le succès, écrivait la *Turquie de Constantinople*, a été plus grand que les plus ardents amis du pape n'eussent osé l'espérer."

Il est vrai que cet aveu visait particulièrement une manifestation en l'honneur de Léon XIII, dont nous parlerons plus loin. Toutefois, outre que des incidents analogues se sont aussi présentés ailleurs, on a convenu, dans tous les milieux où n'aveugle pas la haine de Rome, que les vues du pape étaient élevées, larges, désintéressées. Quelques organes — par exemple, l'*Orient* orthodoxe de Paris — ont même avoué franchement que l'union

des Eglises orientales avec Rome est nécessaire, pour leur infuser une vie nouvelle, dont elles ont grand besoin, pour les rendre plus indépendantes du pouvoir civil, et promouvoir par contre-coup la cause de l'Hellénisme (1).

Nous n'examinerons pas si le dernier avantage, mis en avant par M. Nicolaidès pour amener les Grecs à se réconcilier avec les Latins, est au-dessus de tout conteste. A notre avis, il serait dangereux d'établir une paix religieuse sur de telles bases. Nous sommes bien persuadé que les chrétiens dissidentes ne perdront rien, au point de vue civil, politique et national, à reconnaître la suprématie du Pape. Il semble même que la réunion, sous un chef commun, soit faite pour apaiser bien des conflits, pour écarter toutes les barrières *injustes* qui gênent l'expansion d'un peuple, pour faire prévaloir, en un mot, le droit sur la force. Mais, veut-on autre chose, demande-t-on à l'union un appui pour satisfaire des ambitions rivales d'un titre douteux, pour reconquérir des influences perdues ; pour ressusciter, par exemple, au profit des Hellènes, sinon l'empire de Constantin, au moins un royaume englobant la Crète, l'Épire, la Macédoine et la Roumélie orientale ; ou encore pour reconstituer au profit des Bulgares l'ancien royaume de Siméon, et lui donner Salonique comme porte principale sur la mer (2) ?

Il est clair que l'union des Eglises ne peut se faire sous de telles conditions. Les prétentions qu'elles supposent devraient auparavant être justifiées. D'ailleurs, elles ont un vice irrémédiable, elle s'entre-détruisent. Ce serait compromettre la cause religieuse et l'avilir que de la solidariser avec ces visées politiques. Nous trouvons donc peu sage de montrer les avantages vrais ou prétendus, que l'union peut procurer à la cause de l'Hellénisme, du Roumanisme ou du Slavisme. On a tort, selon nous, de dire aux Hellènes, aux Bulgares, aux Serbes, aux Monténégrins, aux Roumains, aux Arméniens : Entrez dans l'Eglise catholique, tout en conservant votre rite, et vous verrez surgir autour de vous une ferme barrière contre le despotisme des Turcs et les envahissements de la Russie. Parler ainsi, c'est mettre au premier plan les intérêts politiques ; c'est user aussi d'une arme à deux tranchants, que la Russie, intéressée au silence de la Pologne, peut retourner contre nous. La vérité, c'est que le catholicisme, en pénétrant dans un pays, ne lèse aucun intérêt, n'affaiblit aucun patriotisme ; il désarme, au contraire, les haines et les rivalités des peuples divers, réunis dans un même empire, sans faire disparaître ce qui est leur marque distinctive, caractéristique.

Il serait enfin aussi injuste que maladroît d'exciter les défiances de la Russie. Par le traité de Berlin, elle s'est posée en

(1) Le texte est reproduit dans la *Revue de l'Orient catholique*, 15 janvier 1894, p. 26.

(2) *La Macédoine*, par Bérard. Paris, Calmann-Lévy, 1897. — *La Grèce byzantine et moderne*, par D. Bikelas. Dernier chapitre : Rôle et aspirations de la Grèce dans la question d'Orient. Sur cette question de l'Hellénisme, on trouvera dans l'article de M. Isambert, *Le Conflit gréco-turc* (*Annales de l'Ecole libre des sciences politiques*, 15 mars 1898), l'indication de quelques études contemporaines.

protectrice de toutes les Eglises orthodoxes et des communautés dissidentes d'Orient. Aimée ou non, son influence sur celles-ci est considérable. Il est même assez vraisemblable que nulle d'entre elles n'osera prendre l'initiative d'un accord avec Rome, sans le bon plaisir du tsar. Qu'on se rappelle comment le mouvement bulgare vers l'Eglise catholique, en 1860, a été arrêté et détourné ensuite de sa première direction. L'histoire du prince Boris, de plus fraîche date, est non moins significative. On sait sous quelles influences le fils de Ferdinand de Saxe-Cobourg, après avoir reçu le baptême dans l'Eglise catholique, a été confirmé par des ministres orthodoxes. De ces faits, dont il serait trop aisé d'allonger la liste, il résulte que le retour en masse d'une nation orientale, si l'on excepte les Coptes, les Chaldéens, les Syriens et peut-être les Arméniens, ne peut guère avoir lieu, si la Russie ne s'y prête et ne le seconde.

FRANÇOIS TOURNEBIZE, S. J.

(Etudes)

Le mouvement catholique

AU CANADA

Le révérend M. Madill, le pasteur protestant qui prenait plaisir à se faire l'interprète de tous les desseins pervers des P. P. A. contre les catholiques, est tombé en disgrâce auprès de son propre troupeau. Il a aujourd'hui tous les loisirs voulus pour préconiser ses théories libres penseuses. C'est une leçon d'histoire. Si, avec la grâce de Dieu, il savait seulement en profiter !

La plupart de nos évêques sont actuellement en visite pastorale. La visite pastorale est comme la revue générale des opérations de l'année dans le champ de la vigne. C'est, d'autre part, le Père de famille qui va voir, réjouir, consoler ses enfants, fortifier leur intelligence par un enseignement abondant, aider et stimuler leur volonté en leur transmettant des grâces de choix avec les bénédictions divines, s'assurer de leurs besoins et aviser aux moyens d'y pourvoir.

Voici comment la *Manitoba* apprécie le vote du Sénat sur la proposition Fielding. On y verra que, tout en sauvegardant les droits de la minorité pour l'avenir, l'attitude du Sénat ne fait

rien perdre aux écoles catholiques, en ce que pas un sou de la somme dont on voulait faire don à M. Greenway ne leur fût allé. C'est donc un double service que le Sénat a rendu à la cause catholique :

Le dernier acte du sénat a été de refuser son concours à la législation par laquelle le gouvernement proposait d'aliéner trois cent mille piastres de la dotation scolaire constituée en 1872, par le parlement fédéral, au bénéfice des écoles du Nord-Ouest et du Manitoba.

Le principe alors posé, et respecté depuis, a été de maintenir intact ce fonds des écoles, l'intérêt des sommes perçues devant seul être payé aux autorités locales pour des fins d'éducation. Au lieu de cet intérêt, le gouvernement fédéral proposait purement et simplement de donner au gouvernement du Manitoba une partie du capital même provenant de la vente des terrains scolaires. A ce compte, la magnifique dotation scolaire que l'on a constituée en faveur des écoles du Manitoba serait vite épuisée ; et, il faut le dire, dilapidée.

En rejetant cette législation, le sénat s'est aussi inspiré d'un naturel esprit de justice à l'égard de la minorité catholique. Il n'était pas pourvu à ce que les catholiques pussent avoir leur part légitime de cet argent. Il y avait tout au moins dans cette lacune la possibilité d'une injustice à l'égard de la minorité. Le sénat n'a pas voulu se rendre complice d'un acte qui comportait une telle éventualité.

On aura tort de dire que par l'action du sénat, les écoles de la province vont être privées d'une ressource considérable.

Lors même que le sénat eût ratifié cette législation, les écoles du Manitoba n'ea auraient eu ni plus ni moins.

A sa dernière session, la législature locale a voté pour des fins d'éducation \$185,000. C'est une somme dont les institutions scolaires ne peuvent être privées : elles devront l'avoir. Si les \$300,000 eussent été données au gouvernement local, les écoles en auraient-elles bénéficié ? Non pas. Elles n'auraient eu tout de même que les \$185,000 votées par la législature. Les \$300,000 seraient tombées dans la caisse du gouvernement local, qui en aurait usé ou mésusé à son gré.

Voilà quel eût été le résultat le plus clair de cette législation : aliénation absolue et définitive d'une grande partie de la dotation scolaire sans aucun bénéfice direct pour les écoles.

Dans son action, le sénat n'a été inspiré par aucun autre motif que ceux qui naissent de l'esprit de justice et de l'intérêt public.

Voici le mois de juin qui achève. C'est le mois dédié au Sacré Cœur de Jésus. C'est avec une bien grande satisfaction que nous avons vu se répandre dans notre pays cette dévotion si belle, si touchante, si douce, si abondante en fruits de salut, si appropriée aux besoins de notre époque. Hélas ! la foi s'en est alliée chez un trop grand nombre, le souffle de l'irréligion a desséché

Les cœurs, l'indifférence a remplacé, par les obscurité du doute ou la nuit de la négation, les clartés lumineuses de la vérité. C'est plus que jamais l'heure de frapper à la porte du Cœur de Jésus et de lui demander de jeter sur le monde tant de rayons de sa bonté divine que le monde, enfin las de reniements, d'outrages et de persécutions, retrouve, avec la juste notion des choses, la paix dans l'ordre dont, depuis si longtemps, il ne connaît plus la sereine jouissance. Ce jour-là, il sera exaucé, ce cri qui, durant ce mois, est monté de tant de cœurs vers Dieu :

Adveniat regnum tuum !

Les Canadiens-français de Montréal ont célébré cette année leur fête nationale par une démonstration qui rappelle et affirme à nouveau l'union intime entre leur religion et leur patriotisme. Nous sommes heureux de savoir que cette manifestation a été grandiose, digne d'eux et de leurs valeureux ancêtres, digne surtout de la grande cause que tous nous devrions défendre sur cette moitié de continent. Ce qu'ils viennent de faire à Montréal est mieux qu'une action d'éclat, c'est une action bonne et belle à laquelle, nous n'en doutons pas, Sa Grandeur Mgr. de Montréal a été heureux de s'associer, une action d'autant plus belle et meilleure qu'il est aujourd'hui peu de peuples, s'il en est un seul, qui s'occupe d'en mériter le consolant témoignage. Honneur en soit rendu au conseil général de la Société St Jean-Baptiste de Montréal et à son digne président !

Il y a eu tout un débat sur le divorce, au dernier synode anglican tenu à Toronto. Une moitié des évêques anglicans prétend que l'indissolubilité du lien conjugal est un des dogmes de l'église anglicane, tandis que l'autre moitié n'en veut rien admettre. Qui tranchera la question, en l'absence de toute autorité infallible ? Nous craignons fort qu'il n'y ait là, pour plusieurs révérends, une nouvelle source de procès pour hérésie. C'est l'une de ces questions qui font bien toucher du doigt l'absurdité d'une religion dont les dogmes et les principes de morale s'établissent à la majorité des voix, comme dans une assemblée parlementaire. Encore y a-t-il sanction aux décisions prises par cette dernière, tandis qu'il n'y en a aucune aux résolutions arrêtées par la majorité du synode.

En ce qui concerne la question débattue, l'Eglise catholique seule en offre la solution. Les passions désordonnées du cœur qui voudraient ternir la pureté des sources de la vie viennent se

briser contre son inflexibilité doctrinale, si haut que soient placées les têtes prises de leur vestige. On l'a bien vu dans le cas de Henri VIII, quoi qu'en ait pu dire récemment M. S. H. Blake, plus fort en droit qu'en histoire.

N'est-ce pas un étrange spectacle tout de même que de voir, après trois siècles, cette église anglicane travaillée par un doute portant sur la question même qui lui a donné naissance ?

AUX ETATS-UNIS

Un prédicateur protestant se plaignait récemment de ce que les églises protestantes sont en partie désertes et de ce qu'un quart ou un cinquième seulement de non-catholiques assistent aux offices religieux, le dimanche. Faut-il s'en étonner avec un système d'éducation qui fait que près de dix millions d'enfants ne reçoivent aucune instruction religieuse et ne grandissent que pour grossir le troupeau des incroyants ou des indifférents !

Le procès de canonisation du vénérable serviteur de Dieu, John Népomucène Neumann, quatrième évêque de Philadelphie, est en bonne voie à Rome. Il vient d'entrer dans une nouvelle phase. La Sacrée Congrégation des rites est à examiner les preuves d'intervention divine dues à l'intercession du vénérable serviteur de Dieu, telles qu'elles résultent du rapport de l'instruction poursuivie sur ce point depuis des mois par un tribunal spécial. Sur le nombre total de quarante miracles attribués à cette intercession, six au plus seront retenus, et instruction sera donnée au postulateur de la cause de canonisation, le T. R. P. Wissel, Rédemptoriste, de Philadelphie, de recueillir de nouvelles preuves de leur authenticité, de façon à écarter, humainement parlant, jusqu'à la possibilité d'un doute à cet égard. Ces preuves seront ensuite transmises à Rome où la Sacrée Congrégation décidera du caractère des miracles. Si elle en accepte deux comme prouvés, il n'y aura plus alors d'obstacle à la béatification, qui doit précéder la canonisation.

En attendant, on procédera à une nouvelle instruction relative à la réputation de sainteté dont jouit le vénérable serviteur de Dieu. Les membres du tribunal chargé de ce soin ont été nommés et le tribunal a tenu sa première séance lundi dernier. Douze témoins seront entendus. On voit par là avec quels soins rigoureux l'Eglise procède en cette matière de béatification et de

canonisation. Elle va même jusqu'à exiger de nouveaux miracles pour justifier la reprise d'instances contre la béatification et la canonisation.

Sans entrer dans de longs détails sur la vie de ce saint homme de Dieu, soit comme missionnaire, soit comme Rédemptoriste, soit comme Supérieur de cet ordre, soit comme évêque, il s'est signalé par l'austérité de sa vie, sa piété, son savoir, son zèle à faire connaître, aimer, glorifier Dieu et le caractère héroïque des vertus dont il a donné l'exemple et laissé le souvenir, ce qui le distinguerait, au dire d'un écrivain de la *Review*, de St Louis, du R. P. Hecker, le fondateur des Paulistes, que ses admirateurs cherchent aussi à faire monter sur les autels.

Si le procès de canonisation aboutit jamais à un résultat positif, ce sera le premier saint dont l'Eglise des Etats-Unis puisse s'honorer. Il y a bien actuellement en voie deux procès de canonisation de serviteurs de Dieu dont les labeurs ont été dépensés dans l'Amérique du Nord, mais ces deux saints futurs ont vécu à une époque où les Etats-Unis ne figuraient pas encore sur la carte du monde.

On annonce la mort, à Covington, Ky., le 10 juin courant, du grand peintre catholique Schmitt, qu'on a surnommé le Fra. Angelico de l'Amérique.

Un correspondant écrit de Jacksonville à la *Croix* de Paris :

Par la grâce de Dieu, l'aumônier de l'infortuné navire de guerre américain, dont l'explosion a précipité la guerre entre les Etats-Unis et l'Espagne, était un prêtre catholique.

Le nom du P. John P. Chidwick, associé à ce désastre, est désormais rangé parmi ceux des héros de la marine américaine, car il s'est acquitté de sa mission avec un dévouement qui lui a attiré l'admiration universelle. L'Eglise catholique aux Etats-Unis est apparue ainsi comme la grande consolatrice en cette calamité nationale.

Il y a 29 chapelains ou aumôniers inscrits sur les listes de la marine américaine ; sur ce nombre, comme la *Croix* l'a dit précédemment, il n'y a que trois prêtres catholiques, et cependant 40 pour 100 des marins américains appartiennent au culte catholique.

Dans un pays où le protestantisme domine, il ne faut pas trop s'étonner qu'il ait été fait une part si exigüe au ministère des aumôniers catholiques. Il y a même fort peu de temps que cette injustice a cessé.

C'est seulement en 1887 que le président Cleveland nomma aumônier du *Vermont* le P. Charles Parks, c'est le premier en date. Le second fut le P. Rainey, qui fut attaché à l'escadre asia-

tique. Le troisième est le P. Chidwick. Sa nomination comme aumônier du *Maine* paraît avoir été déterminée par le fait que les trois-quarts des hommes de l'équipage étaient catholiques. En effet, sur les 266 victimes du *Maine*, 190 appartenaient à la religion catholique.

.....
 Depuis (la catastrophe), le P. Chidwick est venu à New-York se remettre de tant de fatigues et de tant d'émotions. Puis il est reparti reprendre son service d'aumônier à bord de l'un des navires du blocus de la Havane. Comme il tomba malade des fièvres, il dut venir passer quelque temps à l'hôpital de Key-West. C'est là que j'ai pu le voir pendant quelques moments. Quand je l'abordai, il lisait un journal où était écrit en gros caractères : *Remember the "Maine" !*

—Je n'aime pas cela, me dit-il, c'est une formule de vengeance. Oui, je me souviendrai du *Maine*, mais pour prier tous les jours pour mes pauvres enfants (*my poor boys*) qui ont péri !

La *Croix* ajoute, d'après une information qu'elle reçoit d'un autre correspondant, qu'aux 3 aumôniers catholiques, on vient d'en ajouter 15 extraordinaires destinés aux troupes volontaires.

Parmi ces aumôniers, figure le P. Sherman, de la Compagnie de Jésus, fils du célèbre général Sherman.

AUTRES PAYS

ITALIE.—L'Italie est encore en pleine crise ministérielle. Personne n'ose recueillir la succession de M. di Riduni.

—Mgr. Sogaro, archevêque d'Amida, ancien vicaire apostolique du Soudan, qui fut chargé par le Souverain Pontife d'assister en qualité de consultant théologal, au synode récemment tenu au Caire, sous la présidence de Mgr. Bonfigli, par le clergé du rite copte-uni, vient de donner par lettre, le compte-rendu de son voyage.

Le vénérable prélat dit que le Synode des Coptes aura certainement les meilleurs résultats et donnera une impulsion nouvelle aux œuvres destinées à assurer le retour à l'Église romaine des Coptes dissidents. Il raconte aussi que la construction du nouveau séminaire destiné à la formation du clergé copte, est très avancée. On fonde beaucoup d'espérances sur le clergé qui sortira de ce nouvel institut.

Nous rappelons à nos lecteurs que l'article du P. Tournebize, dont nous terminons aujourd'hui la publication, fait l'histoire de l'Église copte et en dit l'état actuel et l'avenir probable.

—On commence à Rome les formalités pour la béatification d'un prêtre hindou, Joseph Vaz, mort au dix-huitième siècle après avoir mené une vie de dévouement et de piété extraordinaires. L'île de Ceylan fut le théâtre principal de ses combats apostoliques. Il eut à lutter contre les Hollandais protestants qui s'étaient établis dans l'île et il infusa à l'église de Ceylan une vie nouvelle. Sa vie s'écoula au milieu de toute sorte de prodiges.

—Nous avons noté en son temps l'exposition du Saint-Suaire, qui a eu lieu à Turin en mai. Or, il s'est produit à ce propos un événement important que nous devons relater.

Le linge sacré portait des traits marquant de moins en moins distinctement, à mesure que le temps détériorait l'étoffe, le contour du corps du Sauveur. Cette année, le roi Humbert, à qui appartient le Saint-Suaire, en a permis la photographie. Une première épreuve ne réussit pas pour une raison quelconque, mais une seconde donna un résultat merveilleux bien que le Saint-Suaire eût été photographié couvert par le cristal qui le protège. C'était le 28 mai. Nous empruntons à l'*Italia Reale* le récit de la scène qui se passa lorsque l'on tira du bain la plaque photographique :

Aux yeux de l'assistance apparut alors la figure entière, nette, parfaite et claire de Notre-Seigneur Jésus-Christ !

On cria au miracle. Le Rédempteur avait laissé miraculeusement l'empreinte de ses douleurs et les lignes de son corps sur le linge funèbre, et cette empreinte reparaissait maintenant miraculeusement dessinée sur la plaque avec une finesse absolument étonnante !

Et apparaissait aussi la noble figure, anatomiquement élégante, parfaite, divinement belle ; la face encore remplie de douleur ineffable et de piété ; peu à peu se développèrent sur la plaque les détails de la barbe, des cheveux, du profil ; les plaies, les traces des coups et de la flagellation. Bref, depuis dix-neuf siècles que le monde se représente la figure du Nazaréen à l'aide de la tradition, la photographie du Saint-Suaire en donnait aujourd'hui le portrait.

La nouvelle vola de bouche en bouche au milieu de l'étonnement, du doute, de l'espérance, de la stupeur, de l'émerveillement de tous.

L'archevêque de Turin, la duchesse Isabelle et la princesse Clara, des prélats, artistes et grands personnages, accoururent à l'atelier de M. Pia pour se convaincre du fait, et un archéologue et artiste, qui était très rebelle à se laisser convaincre de l'authenticité du Saint-Suaire s'écria : " Ah ! c'est bien le vrai Saint-Suaire, et c'est Dieu qui l'a peint ! "

On a tout de suite commencé le travail nécessaire pour assurer la reproduction de cette photographie. Quel document pour la piété des fidèles !

—La Congrégation du Saint-Office vient de rendre, sur une question qu'on lui avait soumise, un jugement de grande importance et qui pourra être lu avec profit en beaucoup de pays et au Canada en particulier.

Voici l'expose de la pratique sur la licéité de laquelle on a consulté ce haut tribunal :

Sans vouloir faire aucun pacte avec le malin esprit, la personne en question adresse une prière au chef des milices célestes (probablement un archange ; je reproduis le cas tel quel) lui demandant de la faire entrer en communication avec l'esprit d'une personne déterminée. Ceci fait, elle prend une plume, s'apprête à écrire, et sa main qui se meut peu après l'avertit de la présence de l'esprit, qui répond à la demande qu'elle vient de formuler. Ces communications, ajoute-t-on, sont en conformité avec la foi et l'enseignement de l'Eglise sur la vie future, parlent de l'état où se trouve l'âme du défunt, du besoin qu'elle a de suffrages, se plaignent de l'ingratitude de ses proches, etc.

Le Saint-Office a répondu, le 30 mai 1898, que la pratique, *telle qu'elle était exposée, était illicite*, et le Souverain Pontife a approuvé cette décision.

Le correspondant de la *Croix* auquel nous empruntons ce document, le fait suivre des graves commentaires que voici :

La pratique des médiums écrivant se trouve, par le fait même, condamnée, et un catholique ne peut s'y livrer sans commettre une faute plus ou moins grave.

Cette façon de consulter les âmes des morts est très répandue ; c'est un des principaux moyens dont se sert le spiritisme pour faire des adeptes ou retenir ceux qu'il a déjà enlacés. Il n'y a rien de scientifique dans cette opération, uniquement due à l'action d'un esprit étranger dont on ne connaît ni la nature, ni les qualités morales et que l'on consulte d'une façon anormale.

Quand Dieu envoie une vision du ciel, il s'y prend de toute autre façon. Les âmes qui sont dans le Purgatoire n'apparaissent que très rarement et pour l'accomplissement de desseins dont Dieu seul a le secret. Les âmes des damnés subissent leur peine éternelle, et il ne reste plus, pour pouvoir entrer en communication avec nous, que ces malins esprits que saint Pierre décrit comme lions rugissants, tournant toujours autour de nous, cherchant quelqu'un à dévorer.

Ils se transformeront au besoin en anges de lumière, mais c'est pour mieux nous séduire, pour s'accréditer auprès de nous, et arriver plus facilement à leur fin qui est notre perte spirituelle. Il est dit du chef de ces esprits qu'il a été homicide dès le commencement, et il ne serait pas difficile de prouver que l'usage constant de ces pratiques, en mettant à part le danger suprême de la perte de la foi, conduit presque toujours au suicide ou à la folie.

L'Eglise nous avertit du danger, nous défend des pratiques dont elle connaît tout le péril, et nous devons lui être reconnais-

sants de nous éclairer sur un point où notre corps et notre âme sont exposés à la perdition.

FRANCE.—On vient de créer à Paris, sous le nom de *Comité Jeanne d'Arc*, un comité de dames qui jouera à peu près le rôle du comité *Justice-Egalité*, qui a déjà tant fait pour la cause catholique. Nous croyons à propos de reproduire le programme de ce comité, programme qui en délimite très bien le champ d'action. On y verra combien salulaire peut-être le travail des femmes chrétiennes.

Peut-être ces hardies françaises trouveront-elles ici des imitatrices qui, sachant adopter leur action à nos conditions sociales, travailleront comme elles pour le plus grand succès de la cause catholique et française.

C'est là ce qui peut s'appeler du féminisme bien entendu.

Voici le document dont nous parlions :

Un Comité de dames vient d'être fondé à Paris sous le titre de Comité "Jeanne d'Arc" dans un but de défense religieuse, patriotique et sociale.

Ce Comité, branche spéciale de l'association de Notre-Dame de Salut, se propose d'aider dans la mesure de son pouvoir l'action catholique du Comité *Justice-Egalité*.

Des femmes vraiment françaises et justement soucieuses de conserver à leur patrie la religion qui fait sa grandeur, ont résolu de travailler ensemble à soutenir les intérêts de leur foi et de leur patrie.

Sans vouloir sortir de leur rôle de femmes chrétiennes, elles prétendent remplir ce rôle jusqu'au bout et ne rester étrangères à rien de ce qui peut être un bien pour leur pays.

L'ŒUVRE ÉLECTORALE

L'Œuvre électorale étant l'œuvre des œuvres, elles se sont décidées à nous prêter tout le concours que peut donner une femme chrétienne.

Les dames du Comité Jeanne d'Arc veulent bien nous aider :
1o Par la prière.—Priant elles-mêmes beaucoup, elles contribueront à répandre et à développer le mouvement de prières sur lequel il faut compter plus que sur tous les moyens humains quand il s'agit des intérêts des âmes et de la France. Elles feront célébrer des messes, des neuvaines, répandront les feuilles de prières et seront en particulier, avec l'œuvre de Notre-Dame de Salut, les propagatrices du journal et de la Ligue de l' Ave Maria, spécialement créés dans ce but.

2o.—Par l'action.—Elles étudieront ensemble tout ce qui peut entrer dans le champ de leur activité, spécialement :

a) L'action à exercer sur les personnes sur lesquelles elles ont quelque influence, serviteurs, fournisseurs, protégés, etc. Par les

femmes du peuple, elles feront pénétrer dans les esprits l'idée du devoir électoral, l'importance du vote conforme à la conscience, etc.

b) L'action à exercer dans les salons. Elles combattront avec tact et prudence l'inertie et les préjugés des uns, les vains prétextes et parfois les plaisanteries des autres. C'est là surtout qu'elles travailleront à unir ceux qui sont divisés et à faire tomber des préventions ou mêmes des plaintes qu'il est chrétien et généreux d'oublier en face des périls qui menacent la société.

c) Elles useront de leur influence pour que tous ceux qu'elles peuvent atteindre soient à leur poste au moment de la lutte électorale. Elles remettront pour cela tout voyage non nécessaire.

3o Par les ressources.—Les élections étant une œuvre très dispendieuse, au moins jusqu'à l'heure où l'organisation catholique atteindra son plein développement, elles contribueront à susciter des souscriptions et à trouver des ressources pour aider l'action du Comité *Justice-Egalité*.

LES AUTRES ŒUVRES

La femme chrétienne a mille secrets pour faire le bien. Elle trouvera à s'exercer dans une sphère très vaste.

Les femmes chrétiennes se feront volontiers les auxiliaires des pasteurs des âmes dans toutes les œuvres d'apostolat et de charité.

Spécialement à l'intérieur de leur famille, elles développeront l'esprit d'initiative et d'association dans l'éducation des enfants, de telle sorte que tous ceux et toutes celles qui seront un jour susceptibles d'exercer une utile influence apprennent de bonne heure à se dévouer, sans se renfermer dans un individualisme qui est la cause de notre faiblesse.

Elles iront au peuple pour l'éclairer et le soutenir, donnant des conseils pour le choix des écoles, pour empêcher la dépopulation des campagnes et l'émigration dans les villes.

Elles aideront à démasquer les francs-maçons et les juifs, évitant d'encourager leur commerce au détriment des commerçants catholiques.

Les dames, membres du *Comité Jeanne d'Arc*, auront à cœur de s'associer à toutes les fêtes célébrées en l'honneur de l'héroïne française. Elles useront de toute leur influence pour que le 8 mai devienne un jour la fête nationale de la France.

Le *Comité Jeanne d'Arc* a son siège 22, cours la Reine, Paris.

—M. Méline n'a pas encore de successeur. Tous ceux qui jusqu'ici ont été appelés par le président Faure aux honneurs ministériels ont dû décliner la tâche.

M. Brisson vient d'être appelé chez le Président.

—Il est bien tard pour reproduire des appréciations sur les dernières élections françaises, mais la situation paraît tellement embrouillée que nous ne saurions trop jeter de lumière dans ce chaos.

D'ailleurs, l'article que nous entendons reproduire émane d'une plume tellement autorisée et il a une telle valeur intrinsèque que nos lecteurs nous saurons gré de le leur donner. Il est de M. Henri Savatier, directeur de l'*Association Catholique* (livraison du 15 juin) :

“ Au cours de nos dernières élections, les questions religieuses et sociales ont tenu plus de place dans les préoccupations du pays que dans les professions de foi des candidats. Elles se sont imposées souvent d'autant plus fortement qu'on manifestait le désir de les écarter.

On ne peut pas douter qu'il existe dans le pays un grand courant vers une politique religieuse nouvelle, vers la fin de la guerre au catholicisme avec les changements logiques et les réparations qu'elle comporte.

L'échec des membres du Parlement les plus compromis dans l'anticléricalisme, tels que MM. Hubbard, Dron, Goblet et autres, n'est pas simplement dû au hasard ; il témoigne que les électeurs ont été dégoûtés de cette interminable campagne contre le sens commun. Ce sentiment n'a pas été étranger non plus à l'insuccès des chefs socialistes.

Sur cette voie, le public électoral n'a pas bien saisi la tactique de prétériorité et de demi-déclarations qui a eu cours. A travers les détours dont on usait, il a cherché à reconnaître la question qu'il savait en jeu et à classer ses candidats pour ou contre les réparations religieuses.

En regard de la défaite des sectaires les plus notoires, il convient de placer les voix gagnées par les catholiques avérés ; c'est un progrès qui a été évalué, au premier tour, à environ 140.000 suffrages et qui s'est encore accentué au ballottage. Outre les élus, plusieurs ont groupé des minorités significatives et ont été tout près d'enlever des sièges aux anti-cléricaux ; nous comptons parmi eux des amis et collaborateurs de cette *Revue*. Nous sommes heureux de saluer le succès des orateurs et des chefs les plus écoutés des catholiques : M. de Mun, l'abbé Lemire, M. Piou. L'élection de M. de Cassagnac, dont nous ne sommes pas un admirateur, ne peut être passée sous silence et doit être notée comme un symptôme des dispositions du corps électoral. Dans l'Ouest, plusieurs circonscriptions sont revenues d'une façon inespérée aux représentants des idées religieuses.

Mais aussi, comme il fallait s'y attendre, les forces du courant contraire, tout diminué qu'il est, ont été surexcitées ; il y a eu révolte de l'*esprit ancien* et, sur plus d'un point, recrudescence des manifestations anticléricales. Celles-ci ont parfois montré d'une façon curieuse la complication de la situation actuelle. Les manifestations du même genre se sont produites, ici en faveur des radicaux et socialistes, là en faveur d'un membre non réélu du cabinet modéré.

Bien que le parti radical-socialiste soit, dans son ensemble, le plus inféodé à la pratique des loges, cependant certains radicaux ont fait, plus nettement que certains opportunistes, des déclara-

tions favorables à la liberté religieuse, allant même, comme à Bordeaux, jusqu'à présenter à ceux-ci le combat sur ce terrain.

En somme, la question religieuse est toujours au premier rang parmi celles qui intéressent les électeurs. Il y a dans le pays une aspiration grandissante vers une vraie et honorable paix religieuse. Si les conditions en restent encore indéçises, on peut affirmer que l'opinion à peu près unanime des catholiques se rend compte des exigences de l'état présent de la France et n'a rien de menaçant pour la tranquillité des incrédules et des indifférents."

— Nous avons parlé en temps opportun du chapitre général des Oblats tenu à Paris. La dernière livraison des *Annales* de la Congrégation nous apporte un compte-rendu détaillé de cette réunion. Nous en extrayons quelques lignes qui donnent la composition du chapitre général de cette illustre communauté. Elles intéresseront sans doute nos lecteurs.

"Cette assemblée, disent les *Annales*, devait se composer des membres de l'Administration générale, des quatre plus anciens Supérieurs de la Province habitée par le Supérieur général défunt, des Supérieurs et des délégués des vicariats ou des Provinces.

La Province ou le vicariat compte de dix à quinze maisons en moyenne. Chaque maison élit un délégué qui la représente, avec son Supérieur, au Chapitre provincial ou vicariat. Celui-ci élit à son tour un délégué qui le représente, avec le Supérieur du vicariat ou de la Province, au Chapitre général.

Cette année, le nombre total des membres du Chapitre général devait s'élever à 45.

MADAGASCAR.—La *Croix* résume dans le tableau suivant des renseignements qui en disent plus sur l'état actuel du catholicisme à Madagascar que les plus longs développements :

Postes ou chrétientés, 1,113. — Eglises ou chapelles, 656. — Catholiques et catéchumènes, 320,450. — Maîtres et maîtresses d'école, 2,232. Elèves, garçons et filles, 147,590. — Quatre écoles normales, comprenant 180 ménages. — Deux léproseries (Saint-Laurent, Saint-Camille), avec 190 malades. — Plusieurs dispensaires. — Divers ateliers : imprimerie, forge, menuiserie, etc., (Saint-Joseph, Saint-Eloi). — Un établissement d'enseignement secondaire, collège de France (Saint-Michel).

Nous ferons remarquer avec notre confrère français, qu'il s'agit là d'une mission à peu près complètement ruinée, il y a quelques années.

27 juin 1898.

TABLE DES MATIÈRES.

Accusation en Pair (Une).....	337	Catholique (Le mouvement); Canada,	
<i>Affari vos</i> (Encyclique) Texte.....	66	Etats-Unis, autre pays.....	19, 47, 79,
Angleterre catholique (Les martyrs		102, 129, 157, 192, 214, 242, 271,	
de l') [<i>La Croix</i>].....	431	299, 329, 355, 388, 43, 438, 470, 484,	
A nos lecteurs. [<i>L'Administration</i>].....	29	521, 549, 578, 606, 636, 661, 692, 710, 741	
Apostolat (Cinquante années d') [<i>Mgr</i>		ChAMPLAIN (Le sieur d-) [<i>D'Arcy M-</i>	
<i>Vital J. Grandin</i>].....	434, 468	<i>Gee</i>].....	617
Apparitions de Lourdes (Les) [<i>J. B.</i>		Chez les Gaïciens du Manitoba [<i>R.</i>	
<i>Estrade</i>].....	292, 351	<i>P. Page</i>].....	145
Approbations (Nouvelles).....	85, 141	Chronique des missions [<i>Le Témoign</i>].....	44
A propos de réformes dans l'enseigne-		Cinquante années d'apostolat. [<i>Mgr</i>	
ment. [<i>L. Obay</i>].....	91	<i>Vital-J. Grandin</i>].....	434, 468
Arménie (Léon XIII et les chré-		Circularaire de Mgr. Laflèche à son clergé,	
tiens d').....	366	promulguant l'encyclique <i>Affari</i>	
Assurance populaire (La forme chré-		<i>vos</i>	57
tienne de l') [<i>Jean Dutaillis</i>] Avant-		Complot maçonnique (Le parti libéral	
propos. I Genèse de la mutualité.		et l'exécution du) I, II (Rationalis-	
II La mutualité maçonnique. III		m-, maçonnisme, libéralisme). III	
Coup d'œil sur la mutualité catho-		(La question des écoles du Manitoba),	
lique en Europe. IV La mutualité		IV (La question des réformes sco-	
catholique en Amérique. Mutualité		laires I et II) [<i>L. Obay</i>].....	174
absolue et mutualité à taux fixes.		203, 321, 340, 373.	
Caisse de dotation. V La mutua-		Concession (Les) [<i>Léon</i>].....	255
lité catholique: ses secours aux ma-		Congrès (Deux) [<i>Frs. Veullot</i>].....	210, 228
hades. VI Du rôle social de la mu-		Congrès et associations eucharistiques	
tualité. VII Une association de mu-		(Lettre de Léon XIII sur).....	29
tualité catholique et française.....	464	Conscience " ("J'agis suivant moi") [<i>An-</i>	
487, 516, 540, 567, 596, 627, 650		<i>toine</i>].....	115
679, 705, 733.		Consolants témoignages.....	421
		Cortès (Donoso). Biographie et por-	
		trait.....	10
Bégin (Lettre pastorale de Mgr.) pro-		Démocratie chrétienne ("L'idée de la	
mulguant l'encyclique <i>Affari vos</i>	58	d'après Toniolo [<i>A. N</i>].....	235, 264
Belges (Discours du Souverain Pon-		Dépense inutile. [<i>Antonin</i>].....	71
tife aux pèlerins).....	533	Deux congrès. [<i>François Veullot</i>].....	210, 228
Belgique (La politique catholique en)		Deux documents maçonniques. 1787-	
de 1814 à 1898. [<i>Jos. Hoyois</i>].....	631	1809. [L'abbé V. Davin].....	231
655, 686.		Discours du Souverain Pontife au Sacré	
Bruchési Mgr. — Lettre au Souverain		Collège, dans l'audience «lennuelle	
Pontife et réponse de celui-ci.....	8	du 23 déc. en réponse à l'adresse du	
		card. Doyen, Émile Oreglia.....	87
		Discours du Souverain Pontife au Pa-	
		triatricat romain.....	169
		Discours du Souverain Pontife au Sacré	
		Collège.....	365
		Discours du Souverain Pontife aux pé-	
		lerins belges.....	533
		Discours du Souverain Pontife aux pé-	
		lerins de Pérouse.....	561
		Documents (Statuts généraux de l' <i>U-</i>	
		<i>nion antimaçonnique</i> de France.....	263
Cahil R P., O. M. I. (Rapport).....	207		
Canadien (Le libéralisme) [<i>Léon</i>].....	314		
Catholicisme au Japon (Le). Ses gloi-			
res, ses épreuves, ses espérances. [<i>V.</i>			
<i>Delaporte, S. J.</i>].....	96, 121, 153		
Catholicisme (Les grandes figures du			
catholicisme. (Avec portraits) Léon			
XIII, II. Donoso Cortés, 179. Albert			
de Mun, 408. Garcia Moreno.....	599		
Catholique (La politique) en Belgique			
de 1814 à 1898. [<i>Jos. Hoyois</i>].....	631		
655, 686.			

- Documents maçonniques Deux) 1787-1809 [*L'abbé V. Davin*]..... 231
- Documents pontificaux — Léon XIII : le tre à Mgr. Bruchési, archevêque de Montréal, 8.— Lettre sur les congrès et associations eucharistiques, 29.— Encyclique sur la question des écoles du Manitoba, 66.— Discours au Sacré Collège dans l'audience solennelle du 23 décembre, en réponse à l'adresse du cardinal Doyen, Eme. Oreglia, 87.— Discours au patriarcat romain, 169.— Lettre au cardinal Ferrau, 281.— Discours au Sacré Collège, 365.— Lettre sur les chrétiens d'Arménie, 366.— Discours aux pèlerins belges, 533.— Discours aux pèlerins de Pérouse, 561.— Lettre au cardinal Ferrari..... 673
- Ecole libérale et l'Encyclique (L')... 309
- Écoles du Manitoba (La question de) [*L. Obay*]..... 321
- Encyclique (Lettre de Léon XIII sur la question des écoles du Manitoba... 66
- Encyclique (L')..... 93
- Encyclique (L'école libérale et l')... 309
- Eglises d'Orient (Les). Etat actuel. [*Frs. Tournéize, S. J.*]..... 710, 737
- Études sociologiques Genève et évolution du socialisme scientifique. [*Ch. Antoine, S. J.*]..... 491, 544, 571
- Faillite de l'instruction laïque et obligatoire en France (La) [*Association catholique*]..... 118
- Ferrari (Lettre du Pape au cardinal). 673
- Forme chrétienne de l'assurance populaire (La) Avant-propos. I Genèse de la mutualité. II La mutualité maçonnique. III Coup d'œil sur la mutualité catholique en Europe. IV La mutualité catholique en Amérique. Mutualité absolue et mutualité à taux fixe. Caisses de dotation. V La mutualité catholique : ses secours aux malades. VI Du rôle social de la mutualité. VII Une association de mutualité catholique et française. [*Jean Duvalis*]... 464, 487, 516, 540, 567, 596, 627, 650, 679, 704, 733.
- France (L'intervention pontificale dans la politique de la) [*D. B.*]... 39
- France et le protectorat catholique en Orient' (La) [*Étienne Lamy*]..... 575
- Galiciens (chez les) du Manitoba [*R. P. Page, O. M. I.*]..... 145
- García Moreno. Biographie et portrait. 599
- Grands figures du Catholicisme (Les). Biographies et portraits Léon XIII. 11
- Douoso Cortés, 179.— Albert de Mun, 408.— García Morano..... 599
- Genèse et évolution du socialisme scientifique. [*Ch. Antoine, S. J.*]... 491, 544, 571
- Grandin (Lettre d'approbation de Mgr. Vital-J.)..... 141
- Gravel (Lettre d'approbation de Mgr. Elph.)..... 85
- Gravel (Lettre pastorale de Mgr.) promulguant l'encyclique *Affari vos*... 113
- Guerre (La). [*Léon*]..... 508
- Idee de la démocratie chrétienne d'après Toniolo (L') [*A. N.*]..... 235, 264
- Instruction laïque et obligatoire en France (La faillite de l') [*Association catholique*]..... 118
- Instruction publique (Un ministère d') La question de principe. Raison d'expérience. Raison de circonstance. 36, 72, 142, 170, 197, 225, 253, 367.
- Intervention pontificale dans la politique de la France [*D. B.*]..... 39
- Isle-à-la-Crosse (Une lettre de l') [*J. B. Penard, O. M. I.*]..... 405
- "P'agis suivant ma conscience." [*Antoine*]..... 115
- Japon (Le Catholicisme au) Ses gloires, ses épreuves, ses espérances. [*V. Delaporte S. J.*]..... 96, 121, 153
- Labrecque (Mgr.) Lettre d'approbation..... 86
- Lafleche (Mgr.) Lettre au *Mouvement Catholique* I.— Circulaire à son clergé promulguant l'encyclique *Affari vos*..... 57
- Lecteurs (A nos) [*L'administration*]... 29
- Léon XIII. Biographie et portrait... 11
- Lettre de Mgr. des Trois-Rivières au *Mouvement Catholique*..... 1
- Lettre de Léon XIII à Mgr. Bruchési. 9
- Lettre de Mgr. Bruchési à Léon XIII. 8
- Lettre de Léon XIII sur les congrès et associations eucharistiques..... 29
- Lettre pastorale de Mgr. Bégin, promulguant l'encyclique *Affari vos*... 58
- Lettre encyclique de Léon XIII sur la question des écoles du Manitoba... 66
- Lettre de Léon XIII à Cardinal Ferrari..... 673
- Lettre pastorale de Mgr. Gravel promulguant l'encyclique *Affari vos*... 113
- Lettre de Léon XIII au cardinal Ferraud..... 281
- Lettre de l'Isle-à-la-Crosse (Une) [*J. B. Penard, O. M. I.*]..... 405
- Le libéralisme canadien [*Léon*]..... 314
- Le libéralisme est un péché [*Mgr. Justin Fèvre*]..... 15
- Libéralisme, (Rationalisme, maçonnisme) [*L. Obay*]..... 203

Ligue des Patriotes. I. II. B ut, consti- tutions et règlements. III Le dra- peau de la Ligue et ses collabora- teurs. IV La ligue à la lumière des instructions pontificales. V La li- gue : ses tendances, ses alliances. VI La direction de la Ligue [<i>Speranza</i>]. 259 287, 318, 338, 370, 398	me) III (La question des écoles du Manitoba) IV (La question des ré- formes scolair-s)..... 174 203, 321, 340, 373, 427.
Lourdes (Les apparitions de [<i>J. B. Estrade</i>])..... 292, 351	Pascal (Mgr Albert) Lettre d'appro- bation..... 141
Maçonnie (Programme)..... 453	Patriotes (Ligue des) I. II But, consti- tutions et règlements III Le dra- peau de la Ligue et ses collabora- teurs. IV La Ligue à la lumière des instructions pontificales V La Li- gue : ses tendances, ses alliances. VI La direction de la Ligue..... 259 287, 318, 338, 370, 398.
Maçonnie (Deux documents) 1787- 1809 [<i>L'abbé V Davin</i>]..... 231	Pèlerins belges (Discours de Léon XIII aux)..... 533
Maçonnie (Questions) [<i>Paul An- tonini</i>]..... 267	Pèlerins de Pérouse (Discours de Léon XIII aux)..... 561
Maçonnie (Rationalisme), Libéra- lisme. [<i>Obay</i>]..... 203	Pérouse (Discours de Léon XIII aux pèlerins de)..... 561
Martyrs de l'Angleterre catholique (L-s) [<i>La Croix</i>]..... 431	Pérouse (Lettre de Léon XIII au car- dinal)..... 281
Matières (Table des)..... 753	Phases du mouvement social chrétien (Les) [<i>La-Tour-du-Pin Chambly</i>]... 149 187.
Ministère d'Instruction publique (Un) La question de principe. Raison d'expé-ience. Raison de circons- tance. 36, 72, 142, 170, 197, 225, 253, 367	Philosophale (La pierre) [<i>Léon</i>]..... 202
Missions (Chroniq e des) [<i>Le Témoin</i>] 44	Pierre philosophale (La) [<i>Léon</i>]..... 202
Missions de l'Ouest canadien (Les). Ch-z les Galiciens du Manitoba, [<i>R. P. Page, O. M. I.</i>] 145.—Rap- port du R. P. C. Cahill, O. M. I., 207 —Une lettre de l'Isle-à-la-Croise- [<i>J. B. Pénard, O. M. I.</i>]..... 405	Politique catholique (La) en Belgique de 1814 à 1838. [<i>Jos. Hoyois</i>]..... 631 635, 686.
Moreau (Mgr) Lettre d'approbation.. 85	Politique de la France (Intervention pontificale dans la) [<i>D. B.</i>]..... 39
Moreno (Garcia) Biographie et por- trait..... 599	Prêtre (Garcia) Biographie et por- trait..... 282
Mort du cardinal Taschereau..... 449	Programme (Notre) [<i>La direction</i>]..... 2
Mouvement catholique (Le); Canada, Etats-Unis, autres pays..... 19 47, 79, 102, 129, 157, 192, 214, 242, 271 299, 329, 355, 383, 413, 438, 470, 494 521, 549, 578, 606, 636, 661, 692 710, 741.	Programme maçonnique..... 453
Mouvement social chrétien (Les pha- ses du) [<i>La-Tour-du-Pin Chambly</i>] 149 187.	Protectorat catholique en Orient (La France et le) [<i>Etienne Lamy</i>]..... 575
Mun (Alb rt de) Biographie et por- trait..... 408	Question des écoles du Manitoba [<i>L. Obay</i>]..... 321
Nouvel An (La vie —Le)..... 31	Question des réformes scolaires [<i>L. Obay</i>]..... 349, 373
Nouvelles approbations..... 85	Questions maçonniques. [<i>J. Paul An- tonini</i>]..... 267
Orient (Les ég ises d') et l'union. Etat actuel. [<i>Frs Tournbize S. J.</i>] 710, 737	Question scolaire (La) Quelques su- jets de méditation I Doctrine cat- holique sur l'éducation et l'instruc- tion des enfants. II Doctrine ma- çonnique sur le même sujet. III Doctrine libérale sur ce point en- core..... 477, 505
Orient (La France et le protectorat catholique en [<i>Etienne Lamy</i>]..... 575	Rapport du R P Cahill, O. M. I..... 207
Page d'histoire.—Les apparitions de Lourdes [<i>J. B. Estrade</i>]..... 292, 351	Rationalisme, maçonnisme, libéralisme. [<i>L. Obay</i>]..... 203
Pages héroïques.— Les martyrs de l'Angleterre catholique [<i>La Croix</i>] 431	Reco naissance..... 89
Pâques..... 422	Réformes dans l'enseignement (A pro- pos de, [<i>L. Obay</i>]..... 91
Parti libéral et l'exécution du com- plot maçonnique (Le). I. II (Rat- ionalisme, Maçonnie, libéralis-	Réformes scolaires (La question des) [<i>L. Obay</i>]..... 340, 373
	Rénovation (La). I L'Ordre du jour. II De l'Eglise catholique. II De la Pa-

pauté. IV Les deux Amours. V Haine et persécution VI La lutte. VII La société moderne. VIII Les libertés modernes. X Le libéralisme doctrinal [<i>Marc-Antoine</i>]... 424 459, 481, 510, 535, 563, 589, 624, 645 675, 701, 729.	Socialisme scientifique (Genèse et évolution du) [<i>Ch. Antoine S. J.</i>]..... 491 544, 571.
Respect du prêtre (Le) [<i>Antoine</i>]... 282	Sociologiques (Etudes). Genèse et évolution du socialisme scientifique. [<i>Ch. Antoine, S. J.</i>]... 491, 544, 571
Scolaire (La question) Queques sujets de méditation. I Doctrine catholique sur l'instruction et l'éducation des enfants. II Doctrine maçonnique sur le même sujet. III Doctrine libérale sur ce point encore..... 477, 505	Société qui promet (Une) [<i>L. Obov</i>]... 400
	Table des matières..... 753
	Taschereau (Mort du cardinal)..... 449
	Témoignages (Consolants)..... 421
	Union (Les églises d'Orient et l') [<i>Frs. Tournebize, S. J.</i>]..... 710, 737
	Vie.—(Le nouvel an—La) 31